

ARRÊTÉ 2018-PG-049

Arrêté portant inscription sur liste d'admission

Examen professionnel d'avancement au grade d'adjoint d'animation principal de 2^e classe - Session 2018

Pôle Concours

Le Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale d'Eure-et-Loir,
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
Vu la loi n°85-594 du 12 juillet 1984 modifiée relative à la formation des agents de la fonction publique territoriale et complétant la loi n°85-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
Vu le décret n°2006-1693 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation,
Vu le décret n°2007-116 du 29 janvier 2007 fixant les modalités d'organisation des examens professionnels prévus aux articles 10 et 21 du décret n°2006-1693 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation,
Vu l'arrêté du 29 janvier 2007 fixant le modèle de document retraçant l'expérience professionnelle des candidats à certains concours et examens professionnels de la fonction publique territoriale,
Vu le décret n°2013-593 du 05 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,
Vu le procès-verbal de la réunion du jury d'admission en date du 23 mai 2018,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Sont inscrits sur la liste d'admission au grade d'adjoint d'animation principal de 2^e classe les lauréats dont les noms sont portés sur l'annexe jointe au présent arrêté.

Article 2 : L'inscription sur liste d'admission ne vaut pas recrutement.

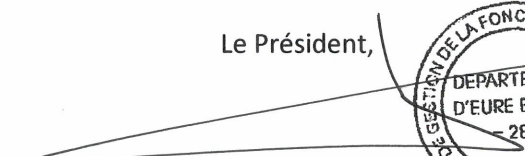
Article 3 : Madame la directrice générale des services du Centre de gestion de la fonction publique territoriale d'Eure-et-Loir est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au représentant de l'Etat, affiché dans les locaux du Centre de gestion et publié sur son site internet.


Article 4 : Le présent arrêté est susceptible de recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Luisant, le 30 mai 2018,

Le Président,

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en Préfecture le :
et de la publication le :


Bertrand MASSOT



Par délégation,
La directrice générale des services,

Céline ROUSSET

CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

LISTE DES CANDIDATS ADMIS**Examen d'Adjoint d'animation principal de 2ème classe – 2018**Jury d'admission du 23 mai 2018**EXAMEN PROFESSIONNEL**

N° Dossier	NOM	Prénom
19098	AVRIL	Maxime
19103	BARRET	Sophie
19118	BELLOTO	Lise
19101	CORBIERE	Mylène
19085	DEGARDIN	Floriane
19100	FONTAINE	Marie-Charlotte
19097	GALLOIS	Fabienne
19102	GAMIS	Aynur
19092	GODINOU	Violaine
19114	HOSSARD	Emmanuelle
19109	LESERRE	Laetitia
19088	MANTEAU	Sylvie
19106	MARMION	Laëtitia
19110	MARTIAL	Maryvonne
19099	MATHERON	Céline
19117	MONNETTE	Servane
19107	MOTHMORA	Sandra
19105	PASTUREL	Mickaël
19086	ROUSSEAU	Tiphaine
19119	SCHULER	Erika
19095	SIAUVE	Yahn
19111	TESTARD	Angeline
19113	THIERRY	Nicolas

Nombre de candidats admis : **23**